



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 9 février 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-032DTIST – Fourniture, livraison et pose de sièges pour les infrastructures de la CAB

L'An Deux Mille Vingt Six, le 9 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique GIAMARCHI à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI à Gilles BATTESTI

ABSENTS :

Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Christine MALAFRONTÉ Jean-Martin MONDOLONI, Julien MORGANTI, Leslie PELLEGGRI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI,

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°2025-032DTIST – Fourniture, livraison et pose de sièges pour les infrastructures de la CAB

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 16 octobre 2025 sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande n°2025-032DTIST avec un montant minimum de 2 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT par période ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 ;

Vu la prise d'acte du Bureau en date du 2 février 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 février 2026 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande n°2025-032DTIST à la société SAS URBA 20, sise 20240 Ghisonaccia (SIRET n°378 784 532 00046), pour un montant DQE de 73 380.20 € HT sur une période initiale de 12 mois, reconductible 3 fois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus aux budgets de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO